



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi Trente du mois de Juin à 20 h 00, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Étaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN

Représentés : MM. Betty ARMOUGON, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claity MOUNSAMY, Marcellin CHINGAN

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Annick CARMONT, Bernard SILFILLE

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absentes Excusées : 00	Absents : 05	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés et cinq (5) absents, Madame Le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Reddition des comptes 2016
Aménagement du quartier Vieux Guénette*

11/DCM 2017/36

Madame le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre des mandats d'études et de réalisation des opérations confiées en mandat à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Elle indique que conformément à l'article 19 des conventions de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Elle poursuit en disant que suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de l'opération suivante au titre de l'année 2016, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-11DCM201736-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Elle précise que le bilan financier actualisé de l'opération Aménagement du Quartier Vieux Guénette, s'élève à : **1 713 668 € TTC**

- dont **1 525 495 € TTC** en dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016
- dont **1 457 938 € TTC** en recettes perçues en cumulé au 31/12/2016

Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public

Article 1 : De valider la reddition des comptes dans le cadre de l'aménagement du quartier du Vieux Guénette.

Article 2 : De valider le coût d'objectif actualisé de l'opération Aménagement du quartier du Vieux Guénette l'amenant à 1 579 978.00 € HT à 1 713 668.00 € TTC.

- dont **1 525 495 € TTC** en dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016
- dont **1 457 938 € TTC** en recettes perçues en cumulé au 31/12/2016

Article 3 : Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

Pour extrait conforme

Le Maire,



G. LOUIS-CARABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-11DCM201736-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



AMENAGEMENT DU QUARTIER DE GUENETTE (VIEUX ET NOUVEAU) - VIEUX GUENETTE

QUESTION N° 044

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-11DCM201736-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

BILAN FINANCIER ET ECHEANCIER DE TRESORERIE PREVISIONNELLS TTC

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2016	T1-2017	T2-2017	T3-2017	T4-2017	2017	2018 et au-delà
En Euros											
170-Appels de Fonds	150 798	142 613	133 690	276 303	100 000						50 223
210-Subventions	106 233	106 233		106 233	106 233						
240-Ventes Charges Foncières	1 322 947	1 331 132		1 331 132	1 251 705	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	67 427
Sous-total recettes	1 579 978	1 579 978	133 690	1 713 668	1 457 938	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	117 650
040-Travaux VRD	-455 208	-445 373	-37 857	-483 230	-378 901		-5 000	-5 000	-12 448	-22 448	-81 881
050-Travaux Bâtiment	-121 191	-121 191	-10 301	-131 492	-131 492						0
090-Honoraires	-559 089	-559 089	-47 523	-606 612	-564 345	-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	-24 000	-18 267
100-Rémunération Semsamar	-417 348	-417 348	-35 475	-452 823	-418 134	-4 470	-4 695	-4 695	-4 695	-18 555	-16 134
110-Autres Frais	-26 465	-29 822	-2 535	-32 357	-30 488	-360	-360	-360	-809	-1 889	
140-Frais Financiers Court Terme	-677	-7 155		-7 155	-2 155		-3 000		-2 000	-5 000	
Sous-total dépenses	-1 579 978	-1 579 978	-133 690	-1 713 668	-1 525 495	-10 830	-19 055	-16 055	-25 952	-71 892	
Sous-total trésorerie transitoire					-67 557	-7 830	-16 055	-13 055	-22 952	-59 892	
Préfinancement					48 700	21 000	10 000	7 000	13 100	51 100	
Trésorerie brute					-18 857	313	258	203	85	-75 140	